



VILLE DE LOUVIGNE DU DESERT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 29 JANVIER 2026

République Française
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23

présents : 19

votants : 21

représentés : 2

Date de convocation : 22 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le 29 janvier à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.

Etaient présents : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; M. VEZIE François ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme MOREL Monique ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. COUASNON Michel ; Mme MICHEL Sylvie ; M. FADIER Thierry ; Mme AUSSANT Angélique (arrivée à 21h40) ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; Mme BADICHE-MANCEL Karine ; Mme KERGOAT Morgane ; M. MOREL Sylvain ; M. RAULT Pierre-Antoine ; M. LEBANSAIS Rémy.

Absentes : Mme JARDIN Marie Christelle ; Mme OUTREVILLE Angélique ;

Absents excusés : Mme. LEE Isabelle ; M. MOLVAUX Gérard ;

Pouvoirs : Mme. LEE Isabelle donne pouvoir à M. OGER Jean-Pierre ;

M. MOLVAUX Gérard donne pouvoir à M. COSTENTIN Joseph ;

Secrétaire de séance : M. LECHEVALIER Arnaud.

2026-01-009 - CENTRE CULTUREL JOVENCE - MISE EN PLACE D'UN TARIF POUR L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE EXCEPTIONNEL

Arrivée de Madame Angélique AUSSANT à 21h40.

RAPPORTEUR : JP. OGER

EXPOSE

Chaque année, les tarifs des spectacles proposés au Centre Culturel JOVENCE font l'objet d'une délibération du Conseil Municipal dans le cadre de la saison culturelle.

La commune a l'opportunité d'accueillir un spectacle avec le groupe LES INNOCENTS.

Ce concert, en raison de la notoriété du groupe et des conditions artistiques et techniques spécifiques qu'il implique, s'inscrit en dehors de la programmation habituelle de la saison culturelle.

Compte tenu du coût de cette représentation, il est proposé d'appliquer un tarif spécifique, distinct de la grille tarifaire votée pour la saison culturelle en cours, afin de tenir compte du caractère particulier de cet événement.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de fixer un tarif unique de 20 € pour le spectacle du groupe LES INNOCENTS organisé au Centre Culturel JOVENCE ;
- de préciser que ce tarif s'applique à titre exceptionnel pour ce spectacle et ne modifie pas les tarifs votés pour la saison culturelle 2025-2026 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision et à signer tout document nécessaire à l'organisation de cet événement.

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 29 janvier 2026

Pour extrait conforme

Le Maire

JP. OGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.